



CONSEIL COMMUNAL
ÉCLÉPENS

Procès-verbal de la séance du Conseil communal

Séance du mercredi 25 septembre 2024 à 19h.30,

à la salle du Conseil d'Eclépens

Présidence de Monsieur Bertrand Favre, Président

Le Président souhaite la bienvenue.

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers (voir liste page 206.)

Monsieur le Syndic Claude Dutoit, Messieurs les Municipaux Etienne Morier-Genoud, Franco Cetrangolo, Pascal Guinnard et Daniel Gachet

Huissier : Monsieur Gilles Greffier accompagné de Monsieur Aden Ferean

- 1. Opérations statutaires**
- 2. Nomination d'un(e) secrétaire suppléant(e)**
- 3. Communications de la Municipalité**
- 4. Préavis municipal N° 11/2024 - Transfert du patrimoine financier au patrimoine administratif lors du passage à MCH2 (manuel comptable harmonisé deuxième génération)**
- 5. Préavis municipal N° 12/2024 - Arrêté d'imposition 2025-2026**
- 6. Préavis municipal N° 13/2024 - Fixation des vacations des membres de la Municipalité**
- 7. Communications des délégués des associations intercommunales et des membres des commissions**
- 8. Propositions individuelles**
- 9. Communications du bureau**

1. Opérations statutaires

Le Président, Monsieur Bertrand Favre, salue les personnes présentes et ouvre la séance.

Il procède à l'assermentation de Mme Lucienne Berthoud, à la suite de la démission de la Conseillère Magali Palanca.

Puis il donne la parole à la secrétaire pour l'appel :
33 personnes sont présentes, le quorum est atteint.

Le Président passe ensuite à la correction, en direct, par la projection sur l'écran du Procès-Verbal de la séance du 12 juin 2024.

Il est adopté avec 30 avis pour et 2 abstentions.

Courrier :

Le bureau a reçu l'invitation de la commune, qu'il a transmise par mail aux conseillers, pour la ré-inauguration de la sculpture « Rencontre » du polyvalent, le 5 septembre.

Ordre du Jour :

Est adopté à l'unanimité

2. Nomination d'un(e) secrétaire suppléant(e)

La secrétaire sera absente pour la séance du Conseil du 4 décembre prochain et le bureau a cherché une personne qui voudra bien agir en tant que secrétaire suppléante jusqu'à la fin de la législature, en juin 2026.

Mme Laetitia Reymond (épouse du Conseiller M. François Reymond), notaire à La Sarraz, qui a déjà par le passé remplacé la précédente secrétaire du Conseil, Mme Joëlle Vuillemin, lors de son congé maternité, a eu l'amabilité d'accepter ce poste.

Les conseillers unanimes acceptent et l'applaudissent. Elle sera assermentée le 4 décembre.

3. Communications de la Municipalité

M. Claude Dutoit, au nom de la Municipalité, salue l'assemblée.

Protection des falaises : le 12 septembre, la Municipalité, accompagnée du bureau d'ingénieurs ainsi que des entreprises Grisoni et Gianinetti, responsables de la pose des filets, ont effectué un contrôle final des travaux. Une journée portes ouvertes, pour toute la population, sera organisée prochainement, en même temps que l'inauguration des équipements sportifs de la buvette.

M. Etienne Morier-Genoud : pour répondre à la remarque lors du Conseil du 12 juin, sur le chemin de contournement de la carrière, les documents de bases daté du 8 juin 2015 ont été retrouvés et la commune a aussi questionné Holcim. Il est écrit qu'un chemin pédestre est particulièrement concerné par le périmètre d'extension, la carrière sera entourée par une piste de contour sécurisée qui pourra être empruntée par les piétons. Ce qui a été effectué est conforme aux documents d'enquête.

Mme Pascale Chauvet : cet escalier est très mal fait ! Les marches ne sont pas à la même hauteur. A la limite, créer un escalier bien construit, avec 2 mains courantes.

M. Etienne Morier-Genoud : Il prend note et rappelle que cet endroit est situé sur la commune de La Sarraz. Néanmoins, il va contacter Holcim et également leur demander s'ils peuvent installer des mains courantes.

M. Pascal Guinnard : comme il a été constaté, une demande de déplacement du panneau de 50 Km/h. à la sortie du village, à Cinq Sols, a été faite par le nouveau propriétaire de la dernière maison. La commune s'est renseignée à la DGMR qui a exigé le déplacement, parce que trop à l'intérieur du terrain. L'ordre a été suivi et l'accord final de la DGMR est attendu.

M. Franco Cetrangolo : avancement du PACOM : la commune vient de recevoir l'information : le PACOM entrera en force après les 10 jours suivant la publication. La levée de l'effet suspensif demandé par la commune a été accepté par l'avocat de la partie adverse, la DGTL et le tribunal administratif.

M. Daniel Gachet : pour répondre à la question sur le niveau de la nappe, il était en juin à 445 mètres, hors pompage, soit à 4,35 mètres du niveau de la margelle du puits.

Tour du Pays de Vaud cycliste : le village accueillera le départ et l'arrivée le 23 mai 2025. Des bénévoles sont toujours recherchés et peuvent s'adresser à la commune.

4. Préavis municipal N° 11/2024 : - Transfert du patrimoine financier au patrimoine administratif lors du passage à MCH2 (manuel comptable harmonisé deuxième génération)

M. Fabrice Guinnard, rapporteur de la CoFin, lit son rapport.

M. Bertrand Favre ouvre la discussion :

M. Arnold Aebischer : on parle de patrimoine financier et des papiers valeurs. Il ne trouve pas sur les listes les actions que la commune possède.

M. Franco Cetrangolo : prend note de la question et va se renseigner.

Mme Cindy Martignier : dans le bilan tout est regroupé dans un compte.

M. Jean-François Kaeser : la date du passage au MCH 2 ?

M. Franco Cetrangolo : le 1^{er} janvier 2025. Une présentation sera faite par notre boursière lors du Conseil du 31 octobre.

Mme Cindy Martignier : pourquoi laisser les comptes du patrimoine financier à 0, car, selon la méthode de calcul pour le plafond d'endettement, ces comptes peuvent être pris en compte ?

M. Franco Cetrangolo : prend note de la question et va se renseigner.

M. Anthony Walsh : la table des amortissements présentée c'est pour les projets en cours ?

M. Franco Cetrangolo : la présentation du 31 octobre par notre boursière expliquera tout cela. A présent, les durées d'amortissements sont directement liées au type d'objet.

Le Président clôt la discussion et passe au vote :

Le Conseil communal d'Eclépens,

Décide

- ***d'autoriser la Municipalité à procéder au transfert des investissements mentionnés dans le tableau du patrimoine financier au patrimoine administratif.***

A l'unanimité (32 voix).

M. Claude Dutoit, au nom de ses collègues et de la boursière, remercie les membres du Conseil.

5. Préavis municipal No 12/2024 – Arrêté d'imposition 2025-2026

Le rapporteur de la CoFin, M. Albert Dutoit, lit son rapport.

Le Président ouvre la discussion :

M. Jean-François Kaeser : demande des explications quant à la phrase du préavis sur les personnes morales.

M. Claude Dutoit : la situation économique actuelle est difficile et les résultats des entreprises sont variables et difficilement prévisible.

Ensuite, M. Bertrand Favre passe au vote du préavis :

Le Conseil communal d'Eclépens,

Décide

- ***A. d'accepter le projet d'arrêté communal d'imposition tel que présenté pour les années 2025-2026,***
- ***B. de le soumettre ensuite au Conseil d'Etat pour approbation.***

A l'unanimité (32 voix).

M. Claude Dutoit remercie de l'unanimité. La commune est stable et peut avoir confiance dans son avenir.

6. Préavis municipal N° 13/2024 - Fixation des vacances des membres de la Municipalité

Le rapporteur de la CoFin, M. Albert Dutoit, lit le rapport.

Le Président ouvre la discussion :

M. Charles Martel, appuyé par 10 personnes, demande le vote à bulletin secret.

M. Jean-François Kaeser : demande des explications concernant le point 5 du préavis. Qu'est-ce qui est raisonnable ? Le salaire annuel ou le salaire horaire à Fr. 50.- ?

M. Claude Dutoit : le salaire horaire est raisonnable à Fr. 50.-/heure.

M. Jose Antonio Perez : les Fr. 50.-/heure sont affiliés à la caisse de pension (LPP) ?

M. Claude Dutoit : non.

Mme Cindy Martignier : et les accidents et les IJM (indemnités journalières en cas de maladie) ?

M. Daniel Gachet : c'est déduit.

M. François de Coulon : avec la CoFin, il y a eu une très longue discussion. Eclépens a un fixe et des vacances. La CoFin, unanime, est convaincue qu'avec ce système il est possible de bien défendre les intérêts de la commune. Selon le dicastère du municipal, le salaire annuel fixe n'est pas juste. La manière de faire d'Eclépens, avec une part variable est préférable car plus équitable.

Mme Sylviane Chappuis : présente un amendement (No A13/2024.1) :

Fixer, dès le 1^{er} janvier 2024, le coût des vacances de la Municipalité **et des membres du Conseil communal** à CHF 50.-/heure.

Le Président : dans sa forme cet amendement est valable, mais il y a une incidence financière sur laquelle la CoFin ne s'est pas prononcée.

On va voter l'amendement et il rappelle que le jeton de Fr. 45.- par séance de Conseil n'est pas impacté.

Mme Cindy Martignier : depuis le début de la législature, il y a eu plusieurs demandes de modification des vacances. Il faut aussi penser au travail de la boursière avec toutes ces modifications. Elle est pour rester au statu quo, accepté au début de cette législature.

M. François de Coulon : 25% représente l'augmentation demandée et elle est supportable par la commune. On encourage ainsi les vocations.

M. Jose Antonio Perez : dans le rapport de gestion le nombre détaillé des heures n'est pas précisé. Est-il possible de les connaître ?

M. François Reymond : répond pour la CoGes : son rapport sur les comptes 2023 présenté lors de la séance du Conseil du 12 juin dernier : le total des heures par personne ne peut être présenté au nom de la protection sur les données. Ce qui a été fait et présenté, c'est un coût sur la globalité des autorités, fait sur le total de 5 personnes.

M. Jose Antonio Perez : avec MCH2, cette nouvelle norme permet de montrer très précisément le détail d'un dicastère.

M. Anthony Walsh : dans ce cas-précis il s'agit d'heures et de coûts. Il y a des moyens légaux pour les connaître. MCH2 permettrait d'apporter plus de transparence dans les comptes. Ce sont des données qui appartiennent au domaine public. Il faut toutefois rester prudent lorsqu'on désire avoir davantage de détails.

M. Thierry Guignard : est d'accord avec la CoGes. Il serait malsain de décortiquer les chiffres dicastère par dicastère. Il rappelle le détail présenté à l'écran par M. François Reymond et souhaiterait un exemplaire s'il en reste.

M. François Reymond : Les rémunérations totales des autorités en 2023 représentent env. Fr. 200'000.- pour l'exécutif et Fr. 17'000.- pour le législatif.

Il a fait un calcul : si on compare les heures effectuées par nos municipaux aux heures réalisées pour un taux de travail à 100%, on arrive à un taux de travail comme municipal dans notre commune équivalent à un 40%. Avec un tarif des vacances à 40.-/heure, cela représente un salaire de Fr. 7'600.- env. pour un poste à 100% - 45H./semaine (vacation et tarif fixe). Si l'adaptation des vacances est acceptée, on arriverait à une somme de Fr. 34'000.- en plus par année (Conseil et Municipalité).

Le Président remercie M. François Reymond pour son travail et rappelle qu'il faut uniquement accepter ou refuser les vacances à Fr. 50.-/heure.

M. Franco Cetrangolo : quel salaire correspond à la fonction de Municipal dans le privé. Au vu des responsabilités, quel cadre supérieur accepterait un salaire de Fr. 7'600.- mensuel ?

M. Albert Dutoit : tous les chiffres énoncés le démontrent : il est difficile de juger. C'est la raison pour laquelle la CoFin, unanime, a demandé dans son rapport qu'une étude soit réalisée pour la prochaine législature.

Et quelle est la valeur du jeton du conseiller pour sa présence à une séance du Conseil ?

Le Président : Fr. 45.- pour toute la séance.

Mme Pascale Chauvet présente un amendement : (**No A13/2024.2**) :

Afin de ne pas grever le budget 2024, elle propose de faire la modification sur le budget 2025, avec la phrase **De fixer, dès le 1^{er} janvier 2025**

Ensuite, le Président et l'assemblée étudient la recevabilité des 2 amendements proposés.

Pour l'amendement No A13/2024.1, les membres de la commission des finances présents, confirme que cette modification peut être assumée financièrement par la commune.

L'Amendement No A13/2024.1 est jugé recevable par l'assemblée

L'Amendement No A13/2024.2 est jugé recevable par l'assemblée

A la fin de la discussion, il indique qu'on va d'abord voter sur les amendements et ensuite on votera à bulletin secret sur le préavis, tel qu'amendé ou pas.

M. Jean-François Kaeser : c'est la 3^e fois que la Municipalité revient avec ce genre de chose et elle a certainement ses raisons.

M. Jose Antonio Perez : qui le défraie lors de ses présences aux conseils intercommunaux ? à quel tarif ?

M. Etienne Morier-Genoud : pour ceux qu'il connaît (ASI7 et EHVV) les heures des législatifs sont reversées à la commune qui paie ses représentants aux tarifs votés.

On vote sur l'**Amendement No A13/2024.1** :

Fixer, dès le 1^{er} janvier 2024, le coût des vacations de la Municipalité **et des membres du Conseil communal** à Fr. 50.-/heure.

Il est accepté par

OUI : 20

NON : 10

ABSTENTIONS : 2

On vote sur l'**Amendement No A13/2024.2** :

Fixer, dès le 1^{er} janvier **2025**, le coût des vacations de la Municipalité et des membres du Conseil communal à Fr. 50.-/heure.

Il est refusé par

OUI : 14

NON : 16

ABSTENTIONS : 2

On passe au vote à bulletin secret (là le Président vote également, cela fait 33 votants)

Le Conseil communal d'Eclépens,

Décide

- **de fixer, dès le 1^{er} janvier 2024, le coût des vacations de la Municipalité et des membres du Conseil communal à CHF 50.-/heure.**

tel qu'amendé.

Est accepté par

OUI : 23

NON : 10

M. Claude Dutoit : remercie sincèrement le Conseil et la CoFin pour son soutien.

7. Communications des délégués des associations intercommunales et des membres des commissions

AIEM : M. Jose Antonio Perez : le 10 octobre il y a une séance pour la CoGes de l'AIEM. La séance du budget est le 3 décembre.

ASI7 : M. Thierry Guinnard : la prochaine séance est le 29 octobre avec le budget 2025 et la modification des statuts de l'ASI7 (annexe page 207).

ASI7 : pour la modification de ses statuts la CoFin a été engagée pour étudier ce dossier.

Le rapporteur, M. Christophe Mercier, lit le rapport de la CoFin. (annexe page 208).

M. Etienne Morier-Genoud : les modifications de la loi font que des communes vont recevoir de l'argent, en fonction du nombre d'enfants dans la commune. Les statuts modifiés sont pour que cet argent reçu par la commune soit versé à l'ASI7, car il est destiné au scolaire.

AIPCV : Mme Florence Deutsch : la prochaine séance est le 9 octobre.

AJERCO : M. Stéphane Guinchard : la prochaine séance est le 15 octobre.

EHVV : M. Thierry Guinnard (annexe page 209).

SA avec participation financière de la commune : CADCIME : M. Arnold Aebischer : la séance des comptes 2023 a eu lieu en juin : l'hiver doux n'a pas aidé pour les finances.

Commission ad-hoc **ARCAM**

Le rapporteur de la commission, M. Arnold Aebischer, présente le projet à l'écran (annexe page 210)

8. Propositions individuelles

M. Fabrice Guinnard : à quoi en est le terrain de football ?

M. Daniel Gachet : l'arrosage automatique a été posé. Le gazon semé en juin ne donne pas satisfaction et il ne sera pas possible de s'entraîner d'ici la fin de l'année. Les projecteurs seront changés courant octobre.

M. Arnold Aebischer : le règlement de stationnement : les différentes zones ne devaient-elles pas devenir identiques ?

M. Pascal Guinnard : il a informé le Conseil, deux séances précédentes, que la mise en conformité des zones pour la Rapille était reportée d'un an (pour éviter des frais supplémentaires) en raison des travaux que l'AIEM devait faire aux Rapilles. Comme ces travaux auront du retard, il va préparer un règlement uniforme pour la fin de l'année.

M. Charles Martel : est-ce qu'il y a vraiment une personne qui contrôle les parkings ?

M. Pascal Guinnard : oui une personne assermentée a été engagée et elle exécute son travail.

M. Charles Martel : souhaite qu'on rappelle à la population les heures autorisées pour l'utilisation des tondeuses à gazon.

M. Frédéric Moinat : abonde dans le sens de M. Martel et propose que les horaires autorisés soient rappelés dans l'Eclépanais, aussi pour informer les nouveaux habitants.

M. Pascal Guinnard : va regarder avec le bureau communal.

Il profite de l'occasion pour rappeler que le règlement de police interdit tous les drones sur la commune. Pour chaque utilisation, il faut faire une demande à la commune.

M. Raoul Bortolotti : a reçu plusieurs plaintes qu'il a regroupées. Il a fait son enquête et peut en parler. Un collaborateur de la déchetterie est vulgaire, misogyne, agressif et diffamant, spécialement envers les dames. Cette personne considère que les habitants d'Eclépens prennent la déchetterie pour une poubelle.

Il semblerait que ce cas est déjà connu et M. Bortolotti demande que quelque chose soit fait pour régler cette problématique

M. Etienne Morier-Genoud : prend note de cette intervention. Il est rappelé aux employés de la déchetterie d'être courtois et corrects envers tous. Une formation sur le respect et l'accueil vient d'avoir lieu pour la moitié des employés, la seconde moitié sera formée fin de ce mois. Il demande à tous les employés de la déchetterie, en cas de problème, de ne pas se disputer avec les usagers, mais de les renvoyer au municipal concerné.

Un rappel sera fait aux personnes susceptibles d'être concernées.

Mme Sylviane Chappuis : des nouvelles des travaux pour l'église.

M. Daniel Gachet : les travaux débutent lundi 30 septembre. Les monuments et sites historiques ont demandé des compléments et il y a eu un peu de retard. L'église a été vidée ces jours et les travaux vont commencer.

M. Stéphane Guinchard : concernant le light show du garage IVECO : quelque chose va réguler toute cette lumière ?

M. Claude Dutoit : la commune en avait parlé avec le garage et il semblait que ce problème était réglé. Il va faire un nouveau rappel à l'entreprise.

M. Anthony Walsh : la commune a-t-elle eu des nouvelles quant aux sondages pour la géothermie ?

M. Claude Dutoit : la Municipalité sait certaines choses, mais des informations plus précises seront communiquées au prochain conseil.

Mme Christelle Schwab : à la place de jeux, le grand toboggan a été enlevé d'autres choses vont le remplacer ?

M. Daniel Gachet : il a été enlevé car il ne respectait plus les normes de sécurité et le talus a été nettoyé et ensemené. Un plus petit en plastique a été installé, afin de conserver le même nombre de jeux.

M. Jean-François Kaeser : des nouvelles pour le Bief ?

M. Pascal Guinnard : le 23 septembre, le gros œuvre a été terminé, mais il y a eu du retard lors de la commande de la vanne qui arrivera et sera posée d'ici la mi-novembre. Il faudra ensuite démonter la digue provisoire qui a été créée au départ et là, l'eau pourra couler. En aval tout est fait. Les riverains ont signé et accepté les travaux. Une coupe d'arbres doit encore être faite. Devant le collège, le nettoyage sera fait juste avant la mise à l'eau.

M. Anthony Walsh : un passage piéton au rond-point d'Eclépens-Gare est-il envisagé ?

M. Pascal Guinnard : la DGMR ne l'autorise pas. Le marquage sera fait d'ici ces prochains jours.

Lorsque QoQa se sera installé, la commune verra avec la DGMR pour faire un comptage journalier du passage des piétons pour, peut-être, motiver le traçage d'un passage piéton.

M. Anthony Walsh : vers la gare, le passage piéton est entravé par des véhicules garés dessus par un garage et les piétons se mettent en danger en marchant sur la route pour les éviter.

M. Pascal Guinnard : informe qu'il ira vérifier.

M. Raoul Bortolotti : au début, le passage piéton au rond-point vers la poste ne pouvait pas se faire, mais en insistant, maintenant il existe.

Pour le rond-point du collège, comment faire pour ralentir les véhicules qui viennent depuis la gare ? Lorsqu'on vient depuis Lussery-Villars, même si on est prioritaire, il vaut mieux bien freiner, car pour ces voitures, les conducteurs ne voient pas le rond-point et vont tout droit en ne tournant même pas la tête !

M. Pascal Guinnard : récemment, le préavis (03/2024) a été accepté pour le crédit d'étude de la traversée du village. Comme le gabarit de la route depuis Cinq-Sols jusqu'au giratoire du collège est trop large, il faut trouver des solutions pour faire ralentir les véhicules. Le bureau d'ingénieur qui

planche sur le projet de la traversée du village va nous proposer des solutions pour réduire cette vitesse.

M. François de Coulon : il faudrait aussi mettre un stop à la sortie du parking de l'école.

M. Claude Dutoit : un stop dans un giratoire n'est pas autorisé.

9. Communications du bureau

M. Bertrand Favre informe :

Votations du 22 septembre : participation de 54,66%. L'initiative populaire sur la diversité a été refusée par 71,47% de nos citoyens. La réforme de la prévoyance professionnelle refusée avec 73,64% de non. Les prochaines votations sont le 24 novembre et les scrutateurs ont déjà agendé la date.

Les dates des prochains Conseils : 31 octobre (extraordinaire) à 19h.30, 4 décembre 2024 à 19h.30 pour le Budget 2025. Le mercredi 5 mars 2025 à 19h.30, le mercredi 23 avril à 19h.30, le mercredi 18 juin à 19h.00 (comptes 2024), le mercredi 8 octobre à 19h.30 et le mercredi 10 décembre 2025 à 19h.30 pour le budget 2026.

Le Conseil du 4 décembre sera un peu chargé. En plus du budget, il y aura d'autres préavis. La commission PCI sera convoquée le 30 octobre pour la finalisation du dossier. La CoFin et la CoUrb sont également convoquées pour cette date. Une convocation détaillée va suivre.

Pour les commissions, les personnes convoquées s'adressent directement au Président de la commission qui jugera si le membre doit être remplacé ou pas.

Depuis aujourd'hui, des clés sont à disposition des commissions, qui ouvrent la salle du conseil et l'ancienne salle de la municipalité. Prochainement, on aura aussi accès à la salle de paroisse. Aujourd'hui, les commissions d'urbanisme et des finances ont reçu une clé. Il y en a encore des disponibles, il suffit de les demander au Président.

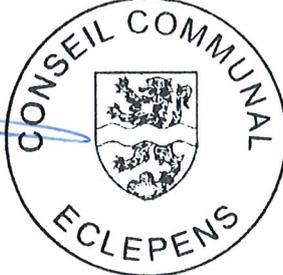
En ce qui concerne le cloud, la numérisation des archives avance. Les Conseillers auront accès aux archives, au moyen d'un accès qui leur sera transmis par courriel.

Le prochain Conseil du 31 octobre étant proche, tout sera fait afin que le PV de la séance de ce soir soit joint à la convocation, mais ne soyez pas surpris si ce n'est pas le cas.

Le 11 septembre, il a pu représenter le Conseil au souper des nouveaux habitants.

Avec des remerciements pour tout le travail accompli, le Président clôt la séance à 21h.58.

Procès-verbal approuvé par le Conseil communal dans sa séance du 31 octobre 2024.

Le Président :		la secrétaire :
		
Bertrand Favre		Sylviane Chappuis

CONSEIL COMMUNAL D'ECLEPENS 2021 - 2026

Liste des membres du Conseil dès le 25 septembre 2024

	Prénom	NOM	Présent	Excusé	
				oui	non
1	Arnold	AEBISCHER	1		
2	Nicole	AMMAN DAELLENBACH	1		
3	Lucienne	BERTHOUD	1		
4	Raoul	BORTOLOTTI	1		
5	Valérie	BUGNION		1	
6	Sylviane	CHAPPUIS	1		
7	Pascale	CHAUVET	1		
8	Michel	CHUARD	1		
9	Carlos	CID	1		
10	Angelo	CROCE		1	
11	François	DE COULON	1		
12	Nathalie	DE PALO	1		
13	Florence	DEUTSCH	1		
14	Noémie	DIZERENS		1	
15	Albert	DUTOIT	1		
16	Bernard	DUTOIT	1		
17	Bertrand	FAVRE	1		
18	Guillaume	FRIEDEN	1		
19	Philippe	GOLAY		1	
20	Bernard	GRAF	1		
21	Thierry	GUIGNARD	1		
22	Stéphane	GUINCHARD	1		
23	Fabrice	GUINNARD	1		
24	Jean-François	KAESER	1		
25	Charles	MARTEL	1		
26	Cindy	MARTIGNIER	1		
27	Christophe	MERCIER	1		
28	Frédéric	MOINAT	1		
29	Sébastien	OKONE	1		
30	José Antonio	PEREZ	1		
31	Martine	PERSECHINI	1		
32	Claire	REYMOND		1	
33	François	REYMOND	1		
34	Alexandre	ROCHAT	1		
35	Jean-Luc	ROCHAT		1	
36	Jean-Pierre	ROCHAT	1		
37	Florian	ROECKER	1		
38	Jean-Frédéric	ROVERO		1	
39	Crystel	SALZARULO		1	
40	Christelle	SCHWAB	1		
41	Olivier	TISSOT		1	
42	Anthony	WALSH	1		
43	Daniela	ZIMMERMANN		1	
44	Ludovic	ZIMMERMANN		1	
45	Sandra	ZURBUCHEN		1	
	TOTAL		33	12	

ASI7 juillet-septembre 2024

Résumé des activités depuis le 14 mai 2024.

Le CI de l'ASI7 n'a pas tenu d'autre séance. La prochaine se tiendra le 29 octobre ; elle portera sur :

- Le budget 2025 ;
- Une modification des statuts ASI7 proposée par le CoDir ASI7 :
 - La péréquation intercommunale vaudoise (NPIV) a été modifiée ; les communes qui doivent assumer beaucoup d'élèves reçoivent un subside ;
 - Le CoDir estime judicieux d'éviter le passage à un coût à l'élève et de maintenir la clé de répartition actuelle selon la population ;
 - Cela demande rétrocession des subsides par les communes bénéficiaires,
 - et donc une modification des statuts ASI7.

Des explications complètes ont été données aux Municipalités et délégués des 7 communes.

Il est probable que le CI ASI7 aille dans le sens du CoDir le 29 octobre. Les 7 Conseils communaux/généraux devront alors voter en novembre/décembre sur cette modification des statuts ASI7.

Commune d'Eclépens

Eclépens, le 21 septembre 2024

Rapport de la commission des finances sur l'amendement des statuts de l'ASI7

Concerne : Le principe de la répartition des charges

Monsieur le président,

Mesdames, messieurs les conseillères et conseillers,

La commission des finances composée de: M.Fabrice Guinnard, M.Angelo Croce et le soussigné a été invitée le 10 septembre à La Sarraz pour participer à la présentation de « l'amendement des statuts de l'ASI7 en lien avec l'entrée en vigueur de la *Nouvelle Péréquation Intercommunale Vaudoise* (NPIV) ».

Depuis sa constitution, l'ASI7 prévoit une répartition des charges basée sur ***la population*** (statut Art.28). Cette manière de faire permet une solidarité entre les communes, répartit les coûts de l'école, de l'écolage, évite les grandes fluctuations, donne une bonne visibilité aux communes pour établir leur budget. Ce mode de faire n'a jamais été remis en question depuis son introduction.

L'introduction par le canton de la *Nouvelle Péréquation Intercommunale Vaudoise* (NPIV) prévoit une répartition supplémentaire des charges basées sur le ***nombre d'élèves*** par commune avec une pondération en lien avec une moyenne cantonale, une pondération pour les élèves éloignés du lieu de scolarisation. Cette péréquation aurait pour but d'atténuer les charges scolaires supplémentaires liées à un nombre élevé d'élèves par rapport à la population.

Le cumul des solidarités (ASI7+NPIV) créerait une distorsion que le CODIR juge inopportune. En effet certaines communes seraient privilégiées et d'autres pas, les fluctuations d'élèves par année sont plus importantes que les fluctuations de population. Il serait difficile pour les communes d'établir un budget précis.

Le CODIR de l'ASI7 a mené des sondages auprès des municipalités pour obtenir leur avis sur la question. Il en ressort que le cumul des solidarités n'est pas souhaitable. La majorité des municipalités opte pour le maintien de la solidarité ASI7 et la rétrocession des montants de la NPIV.

Le CODIR propose l'ajout d'un alinéa à l'art.28 soit :

Les communes membres, versent à l'ASI7 les montants reçus au titre du volet « élèves pondérés » de la péréquation des besoins structurels, selon la Loi sur la péréquation intercommunale.

Cette modification doit encore suivre un processus de consultation entre le CODIR, le Conseil intercommunal, les Municipalités. Elle sera soumise aux conseils généraux ou communaux de chaque commune pour être acceptée ou refusée. Dès lors, il n'y aura plus d'amendement possible.

La commission des finances a établi ce rapport pour vous donner une information de la situation et n'a pas à aviser sur les travaux en cours du CODIR de l'ASI7

Pour la commission votre rapporteur.

Christophe Mercier

EHVV juil.-sept. 2024.

Activité sur la période, depuis la séance du 30 avril 2024.

- Les comptes 2023 avaient été acceptés sans « non » ;
- Le bureau RWB chargé du projet prévoyait l'adjudication des travaux de réseau en septembre 2024 ;
- pour la STEP, validation projet en automne 2025 et lancement travaux en 2026. (Pour rappel, mise en service en 2029.)

La prochaine séance est agendée au 26 septembre, objet : budget 2025 :

- A voter, Fr 178'800.- principalement destinés au salaire du CoDir, aux intérêts de l'emprunt et aux honoraires d'ingénieurs.

Règlement relatif à la taxe de séjour et sur les R2

Commission ad-hoc: Valérie Bugnon
Frédéric Molinat
Michel Chuard
Bernard Dutoit
Arnold Aebischer

Règlement communal, mais identique pour la région Cossonay-Aubonne Morges.
Les communes ont la volonté de déléguer l'application et le suivi à l'ARCAM.

La commission travaille en étroite collaboration avec notre Municipalité et avec l'Arcam.

1

- Arcam:

Gestion taxes séjour et taxes R2

Perception, facturation, encaissement des taxes

Gestion comptable dédiée

Gestion de l'attribution des taxes nettes aux fonds et bénéficiaires

Création, établissement, gestion, et le suivi des cartes d'hôte.

2

- Utilisation du produit des taxes:

10% pour le travail de Arcam

Environ: 30% pour Morges région tourisme

30% financement de la carte hôte et carte R2

30% fond pour équipements touristique du district de

Morges (FEM)

3

- Avantages pour la Commune.

Délégation totale à l'Arcam

Pas de personnel supplémentaire

Taxes de séjour et R2 identiques pour toutes les communes

Possibilités d'obtenir un soutien financier pour des installations touristiques

En cas de non adhérence à ce règlement, la commune doit s'occuper elle-même d'établir sa propre solution

4

- Suite:

Retour de l'Arcam aux Municipalités vers mi-octobre

Présentation d'un préavis municipal à la Commission ad-hoc

Proposition du préavis lors de la séance du conseil communal

à la fin octobre

Acceptation du régime par les instances cantonales pour la fin d'année 2024

5